

Délibération n° 3.04
Fonds Départemental de Péréquation de la Taxe Professionnelle (FDPTP).
Répartition 2019

Intervention de Stéphane BARRE

Nous voilà, cette année encore, à devoir gérer la pénurie d'une enveloppe de dotation d'Etat constamment en baisse.

A l'heure où le gouvernement promet de compenser pour les communes la suppression de la Taxe d'Habitation, méditons de manière transpartisane sur ce qu'il fait de sa parole en la matière au cours des années qui suivent...

Depuis la suppression de la Taxe Professionnelle, une dotation créée à partir des recettes de l'Etat devait permettre aux communes les plus défavorisées de s'y retrouver. Sauf que le fonds alimenté par ce prélèvement sur les recettes de l'Etat est constamment en baisse !

Baisse de 14,36 % l'année dernière, près de 3,4 Millions en moins pour la Seine-Maritime. Nouvelle baisse de 6,21 % cette année, 1,251 Millions encore en moins...

Et dans sa grande mansuétude, l'Etat nous dit, à vous de gérer la répartition !

Alors oui, dans ce domaine de la répartition de la pénurie, nous sommes satisfaits. Satisfaits que les travaux du groupe de travail pluriel instauré en 2017, permettent de mettre un peu de justice et de lisibilité dans ce qui revient in fine aux communes.

L'effacement progressif du critère « potentiel financier par habitant » qui tombe à 10 % en 2019, contre 35 % en 2017, il sera de 0 en 2020, au profit de la montée progressive du critère « potentiel fiscal 3 taxes par habitat » et du critère « Revenu par habitants », illustre cette justice.

Et cela nous conduit à voter ce rapport.

Mais pas les yeux fermés. En dénonçant au passage cette baisse de l'enveloppe, donc cette décision voulue par le Gouvernement actuel.

Fidèle en cela à ceux qui l'ont précédé. C'est toujours la même histoire : les promesses des libéraux au pouvoir n'engagent que ceux qui y croient...